



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 mars 2026

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

OBJET :

Election des adjoints

N° 023/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 16 mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Serge ARNAUNE, Doyen de l'Assemblée.

Etaient présents : Nicolas LACOMBE, Edith BUSQUET, Hugues DAVID Evelyne CASEROTTO, Patrick GOLFIER, Najet EL-KAHIRI, Manu VICENTE, Mélanie SERRES-SOLANO, Jean-François TUFFERY, Marie-Ange PRADO, Daniel ESSERTEL, Stéphanie GARBAY, Serge ARNAUNE, Françoise MEDECIN, Marc GELLY, Aurore FONTANEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Josiane DARRAC, Frédéric TAROZZI, Myriam TESSARIOL, Yannick DULOUEARD, Charlie BARRERE, Charline SANSAN, Jean-Luc GUERY, Helena POTIER, Michel FRANCOISE.

Absents excusés :

Laurence QUATRE qui a donné pouvoir à Evelyne CASEROTTO
Marie LAPORTE qui a donné pouvoir à Edith BUSQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.

Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 19 février dernier a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire, Nicolas LACOMBE

Conformément à l'article L.2122-7-2 du CGCT, l'élection des adjoints au Maire, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le nombre d'adjoints a été précédemment fixé à huit (8).

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

AR Prefecture

047-214701955-20260320-DEL023_2026-DE
Reçu le 23/03/2026

Il est rappelé que si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est procédé aux opérations de vote pour élire les adjoints selon les conditions règlementaires.

Le bureau de vote est constitué et les deux assesseurs sont :

- Madame Charline SANSAN
- Monsieur Charlie BARRERE

Les candidatures sont recueillies.

Se porte candidate la liste suivante :

- Hugues DAVID
- Edith BUSQUET
- Marc GELLY
- Evelyne CASEROTTO
- Manu VICENTE
- Najet EL-KHAIRI
- Patrick GOLFIER
- Mélanie SERRES-SOLANO

J'invite chaque membre du Conseil, dans l'ordre d'appel, à procéder au vote à bulletin secret sous contrôle du bureau désigné précédemment.

Appel des membres :

- Nicolas LACOMBE
- Edith BUSQUET
- Hugues DAVID
- Evelyne CASEROTTO
- Patrick GOLFIER
- Najet EL-KHAIRI
- Manuel VICENTE
- Mélanie SERRES-SOLANO
- Jean-François TUFFERY
- Marie-Ange PRADO
- Daniel ESSERTEL
- Stéphanie GARBAY
- Serge ARNAUNE
- Françoise MEDECIN
- Marc GELLY
- Aurore FONTANEL
- Frédéric SANCHEZ
- Laurence QUATRE
- Jean-Jacques SERVOLLE
- Josiane DARRAC
- Frédéric TAROZZI
- Myriam TESSARIOL
- Yannick DULOUEARD
- Marie LAPORTE
- Charlie BARRERE
- Charline SANSAN
- Jean-Luc GUERY
- Hélène POTIER
- Michel FRANCOISE

Le vote étant clos, il est procédé au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ▶ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
 - ▶ bulletins blancs ou nuls : 0.
 - ▶ suffrages exprimés : 29
 - ▶ majorité absolue : 15
-
- ▶ La liste candidate a obtenu : 29 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,
Vu la délibération 022/2026 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre maximal d'adjoints au Maire à huit.

➤ **SONT PROCLAMES** élus en qualité d'adjoints au Maire, et immédiatement installés dans leurs fonctions dans l'ordre ci-dessous :

- Monsieur Hugues DAVID - 1^{er} adjoint au Maire
- Madame Edith BUSQUET - 2^{ème} adjoint au Maire
- Monsieur Marc GELLY - 3^{ème} adjoint au Maire
- Madame Evelyne CASEROTTO - 4^{ème} adjoint au Maire
- Monsieur Manu VICENTE - 5^{ème} adjoint au Maire
- Madame Najet EL-KHAIRI - 6^{ème} adjoint au Maire
- Monsieur Patrick GOLFIER - 7^{ème} adjoint au Maire
- Madame Mélanie SERRES-SOLANO - 8^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

Le Maire

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



AR Prefecture

047-214701955-20260320-DEL023_2026-DE
Reçu le 23/03/2026